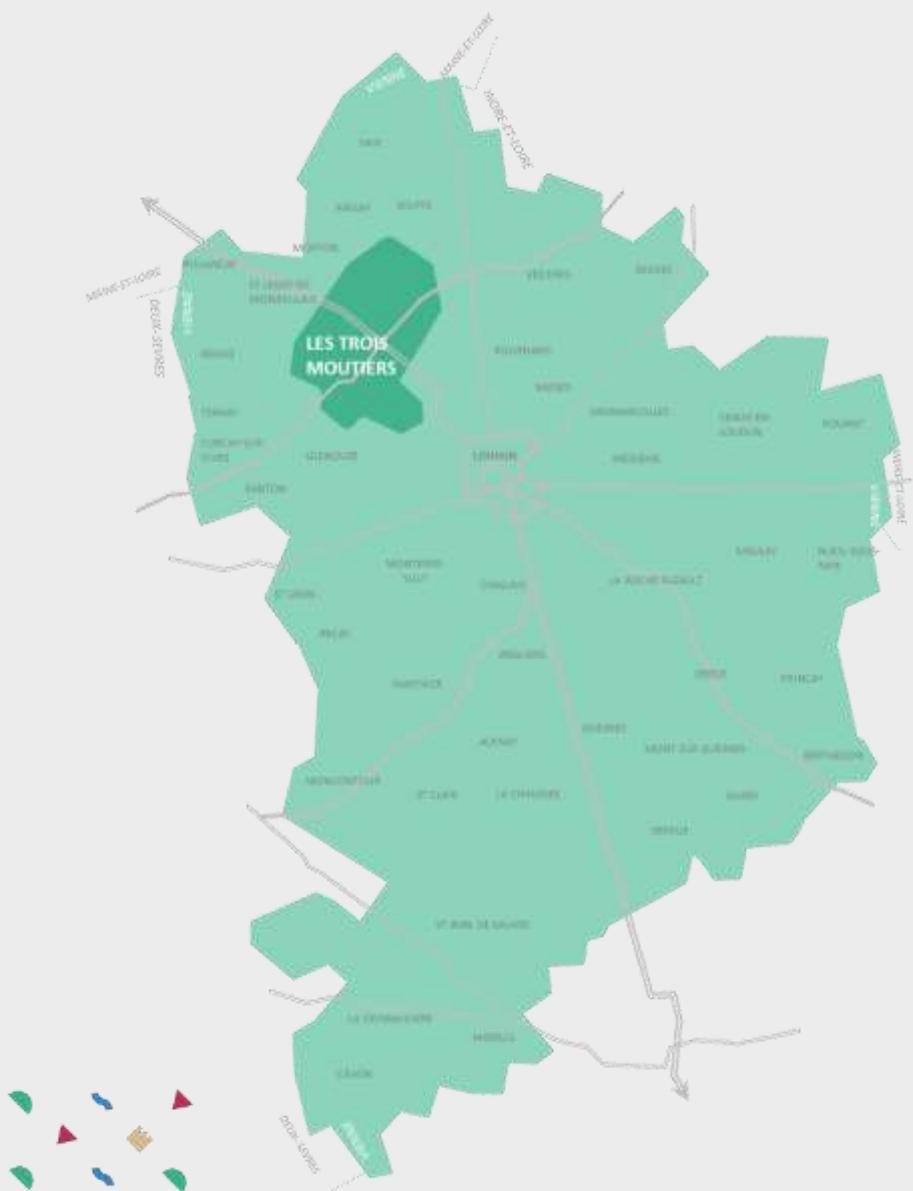


Commune LES TROIS MOUTIERS

Révision allégée n°1 du PLU

CONCERTATION PUBLIQUE



Le public est invité à formuler ses observations et propositions, dans le registre mis à la disposition du public.

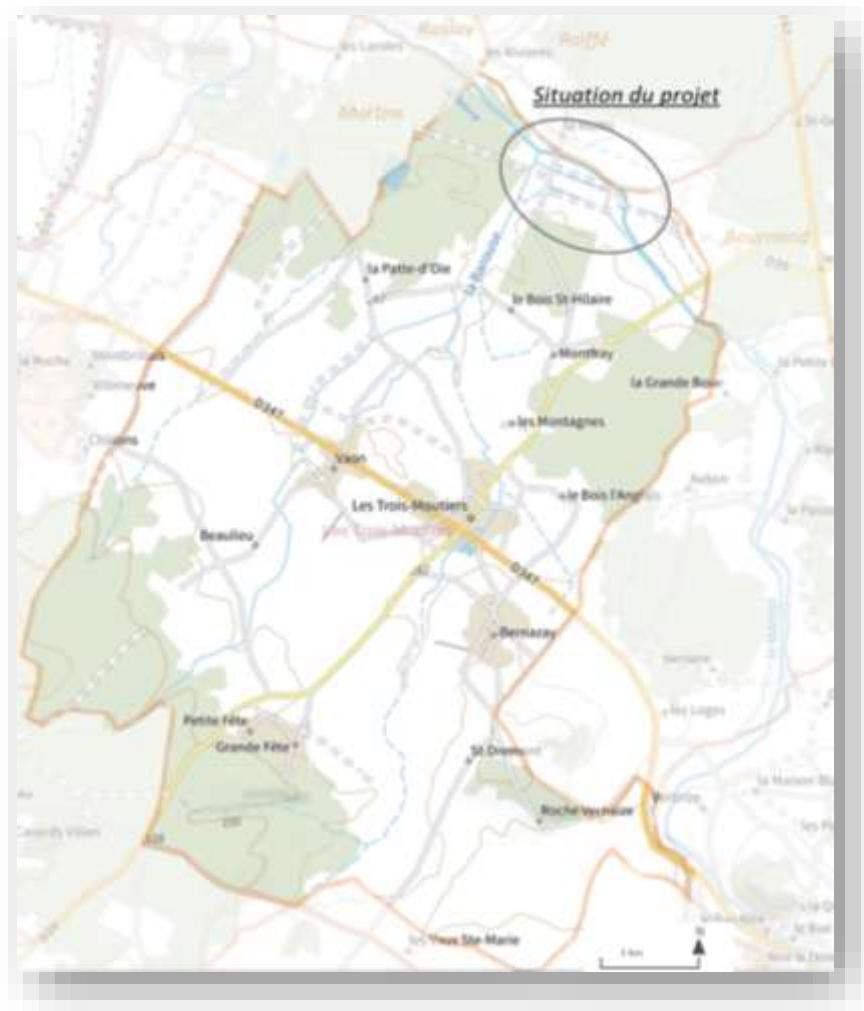
Il peut aussi les adresser en précisant en objet « Concertation – RA PLU Les Trois-Moutiers » par courriel à urbanisme@pays-loudunais.fr ou par courrier postal à la CC Pays Loudunais - 2 rue de la Fontaine d'Adam - 86120 Loudun.

PREAMBULE

La Communauté de communes du Pays Loudunais dispose de la compétence « document d'urbanisme et tenant lieux ». Elle est donc maître d'ouvrage pour l'évolution des documents d'urbanisme communaux existants.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Trois Moutiers a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 6 juin 2019. Il a fait l'objet d'une première évolution par Modification Simplifiée approuvée le 03 mars 2020.

Aujourd'hui il convient de faire évoluer à nouveau le document d'urbanisme sur un point : permettre le développement patrimonial et touristique du parc de la Mothe Chandeniers, localisé au nord de la commune, limitrophe des communes de Morton, Raslay, Roiffé et Bournand.



DELIBERATION DE PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1

Joint

⇒ La présente notice sera complétée au fur et à mesure de l'étude, notamment par l'exposé du projet et par la présentation des modifications apportées au PLU.

EXPOSE DU PROJET ET PRESENTATION DES MODIFICATIONS

Support joint - Ajouté le 22 décembre 2025